

L'École inclusive

Jean Pierre DESPEISSE -CEPEC-

Perspective d'évolution vers une école inclusive.

Quelques repères concernant cette école

On parle d'un ensemble : L'école dans son ensemble est dans cette dynamique.

L'idée d'inclusion part du principe que tout individu quelle que soit sa différence appartient de fait et de droit au groupe social.

Comment la structure va pouvoir évoluer pour accueillir ces enfants ?

En quoi de manière scolaire, l'enfant différent fait partie de l'école.

Les pays anglo saxo pratiquent l'école inclusive depuis 1960.

UNESCO : éducation pour tous des 1990.

Depuis 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle, l'idée d'inclusion se développe dans pays européens.

Besoins éducatifs particuliers dans beaucoup de pays dans le champ du scolaire.

Les besoins existent que dans situation particulière. Brésil pays en pointe dans ce domaine.

L'inclusion dans l'école une étape : on parle d'inclusion à l'ensemble des structures de la société.

Concerne les EIP, les primo arrivants, les enfants en difficulté...

Europe : 2010 : Année contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Textes de référence en France :

1994 : Conférence de Salamanque SP

Il est recommandé à tous les gouvernements d'appliquer le principe d'éducation inclusive

1996 : Charte du Luxembourg

Ecole pour tous et chacun doit offrir une école pour tous et chacun. Ecole en milieu ordinaire. Place la personne au centre de tout projet éducatif.

La construction de l'école inclusive concerne tous les enseignants.

S'il n'y a pas d'action concertée en équipe, on ne pourra pas aller vers l'école inclusive.

2015 : Tous les enfants doivent suivre une école primaire de base Europe

Tous les enfants doivent avoir une chance d'apprendre *ensemble* (principe école inclusive)

Quelques rappels.

- **Logique de séparation...** dispositifs d'éducation spéciale des le 18 ème siècle (mal voyant, sourds... cf Braille...) politique d'exclusion et séparation.
- A partir de 1970, une politique d'adaptation (classes d'adaptation) CAEI enfant inadapté
- **Une politique intégrative, années 80.**
CAPSAIS : Adaptation et intégration scolaire
Comment les enfants peuvent s'adapter au milieu scolaire.
On commence à abandonner la logique de filière vers une logique de parcours.
- **La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé en 1990 CIF**
Avant : Handicap = déficience, incapacité qui provoquent des désavantages.
A partir du **CIF** : Une personne avec sa déficience ses incapacité c'est la situation qu'elle rencontre qui crée le handicap.

On ne devrait plus parler de personne handicapée mais de situation de handicap. L'environnement crée la situation. Plus d'enfant en difficulté mais des enfants en situation de difficulté.

- La loi du 11 février 2005 et sa conséquence : créer le contexte le plus favorable possible pour tous les élèves.
Le terme d'inclusion n'est apparu dans les textes officiels en 2009.

Quelles conditions vont favoriser pour tous l'accession aux apprentissages.

Handicap : Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique... loi 2005

De la responsabilité et du rôle du Chef d'Etablissement.

Le CE est garant de cette démarche inclusive

- **Un projet collectif** : culture commune et collective de l'accueil. Repenser chaque année lors de l'accueil des nouveaux enseignants : participer au projet.
- **Les projets d'école** : Ils doivent faire référence à la dynamique de l'inclusion.
- **Les temps des concertations** travail à faire autour de cette démarche.
- **L'explicitation et la défense de cette politique** auprès des parents et des enfants : expliquer et défendre le projet.

Situations problématiques.

Formation des enseignants ?

Ne pas dire : c'est la loi mais en tant qu'équipe nous voulons construire une école inclusive.

Les regards et les mentalités ont pu changer. Comment, à travers cela peut-on modifier nos pratiques.

D'une logique d'intégration à une logique d'inclusion.

- **Du postulat d'éducabilité au droit d'être un élève** : scolarisation. Avant d'être déficient il est d'abord un élève. Il a le droit d'avoir une présence active dans les lieux de la scolarisation ordinaire.
- **Des objectifs éducatifs a des objectifs d'apprentissages** : socle commun. On ne peut pas définir les paliers de compétences sans adapter les capacités.
- **D'une démarche d'intervention à une démarche d'adaptation** : lorsqu'on quitte la norme on passe à une démarche d'adaptation : qu'est ce qu'il faut adapter pour répondre aux besoins de cet élève = idée de parcours.
(Unité d'accompagnement temporaire et complémentaire)
- De la **dimension personnelle** à une **conception plus sociale**. Pédagogie différenciée nécessaire.
- D'un modèle de pensée centré sur la **différence** (=manque) à celui orienté sur la **singularité** (pas de comparaison). Ne pas confondre l'égalité et l'équité.

Équité : chacun en fonction de ses besoins a la réponse qui lui correspond.

Le fonctionnement psychologique et cognitif dépend d'avantage des médiations, ajustement que de ses déficiences et ses capacités. Déficience ramène dans une logique de filière. Ajustement : remédiation.

Tout enfant en situation de handicap n'est pas obligatoirement en situation de difficulté.

Au lieu de se centrer sur les manques, il vaut mieux se centrer sur les potentialités.

Nous n'avons pas à travailler sur les raisons, les causes...

On attend trop des informations des spécialistes, il faut travailler avec les partenaires. Environnement crée des solutions : prendre en compte la singularité de l'élève par rapport à lui-même pas par rapport aux autres élèves.

7 chantiers à mettre en œuvre pour développer un processus d'inclusion

GARDOU Charles

1. La variabilité intellectuelle

Souplesse d'adaptation aux capacités intellectuelles des élèves. Pour le moment adaptation surtout matérielle et humaine. A-t-on travaillé sur les contenus, sur l'aspect didactique... On a besoin de reconnaître et de se confronter à l'aspect intellectuel des élèves. Complexité d'ajuster au maximum surtout lorsque la classe est nombreuse. Paliers de compétence...

2. Promotion résolue des ressources de l'enfant

Les capacités peuvent paraître très loin de la norme à atteindre.

3. Flexibilité des itinéraires

Avoir des ajustements pour l'élève en équilibrant le travail d'adaptation avec le groupe classe (tutorat, travail en binôme...)

4. Continuité des parcours scolaires.

Tout est unité. Le parcours scolaire intéresse tout le monde (enseignants, parents, ...)

5. Droit à compensation.

Il faut compenser les restrictions d'activité pour que les personnes aient leur plein droit de citoyen. Il faut travailler en partenariat.

6. L'entrecroisement des regards et des compétences.

Confrontation des points de vue nécessaire pour ne pas garder uniquement le point

7. *La conciliation entre ambition éducative et objectifs scolaires.*

Le fait de respecter chacun dans sa singularité va permettre d'avancer dans les apprentissages.

Qu'est ce qui existe dans mon établissement : chantier en cours....

Quelques remarques...réflexions

- L'école inclusive, **véritable défi pour les systèmes éducatifs**, est bien un processus...jamais établi
Tension forte : résistance des enseignants dans la pratique , c'est difficile...
Aménagements pédagogiques...
- **Ne plus travailler seul** mais nécessité de clarifier les rôles des différents partenaires
- **Risque de banalisation** : chacun a sa place... accepter la différence dans une indifférence bienveillante et attentive.
- **Risque de ségrégation** : Mot inclusion vient même racine cloître= risque d'enfermement : les exclus de l'intérieur.

De la responsabilité et du rôle du Chef d'Etablissement.

Celui qui fait vivre cette démarche inclusive :

→**Une stratégie de réassurance**

→**De la communication et de la formation** : réfléchir ensemble, faire connaître des exemples qui marchent ailleurs...pouvoir constater des progrès.

→**Accepter la réalité du temps** : les équipes ont besoin de temps. Prendre le temps pour pouvoir mener à bien.

→**Des modalités pratiques d'accessibilité pédagogique et éducative** définies par tous. Culture commune, les projets sont ils centrés sur le potentiel de l'élève, approche plus souple...Continuité des parcours.

→**Travail en partenariat**. Des regards divers peuvent faire mieux comprendre des élèves.

Indicateur de scolarité inclusive :

1. Les élèves ont le droit de participer à toutes les matières et à toutes les activités.
2. La planification des apprentissages tient compte de tous les élèves
3. Le programme d'étude développe la compréhension et le respect des différences.
4. Pendant les cours tout le monde participe.
5. Des styles et des stratégies d'enseignement variés sont utilisés.
6. L'apprentissage des élèves s'opère avec succès.
7. Le programme d'étude cherche à développer la compréhension des différentes cultures au sein de la société.
8. Les élèves participent aux systèmes d'évaluation et de validation.
9. Les difficultés d'apprentissage sont considérées comme des possibilités de perfectionner la pratique.

D'après « Assurer l'accès à l'éducation pour tous » 2006 UNESCO

Choisir une situation problème :

Pourquoi se questionner maintenant ?

Ramener des faits

Regrouper des faits en fonction de catégories